

Le Conseil départemental aux côtés de la CCGA



Le Conseil départemental aux côtés de la CCGA

Lundi 27 août, après de nombreux échanges avec les services du Département, les maires des communes concernées ont répondu à l'invitation du président de la communauté de communes, pour officialiser un contrat et permettre ainsi au Conseil départemental d'attribuer les subventions.

Ce jour-là, les maires Thierry Frenot (Dému), France Ducos, (Estang), Jean-Michel Augré, (Cazaubon) et Didier Dupront, président de la Communauté de communes du Grand Armagnac (CCGA) ont cosigné le contrat départemental de développement déjà signé par Philippe Martin, président du Conseil départemental (CD32), actant la répartition d'une enveloppe financière d'au moins 400 000 euros en trois ans (2018/2020).

Ce contrat est destiné à subventionner des projets d'intérêt supra communal dont le coût, assez conséquent, ne leur permet pas de rentrer dans les lignes « classiques » du CD32 auxquelles ont accès la plupart des communes de la CCGA.

Ainsi les locaux techniques communautaires, l'accueil de loisirs de Castelnaud d'Auzan Labarrère, le regroupement CIAS Enfance Jeunesse à Cazaubon, mais aussi la maison de santé d'Estang, le lac de l'Uby, l'aire de camping-cars et le point mobilité à Barbotan les Thermes, ou encore l'école de Dému seront financés par le Département. Des subventions qui compléteront les aides de l'Etat et du Conseil Régional pour cet aménagement du territoire rural, si précieux aux élus de la CCGA.